

Association Suisse d'Assurances ASA

10.09.2003 - 13:00 Uhr

ASA: Baisse du taux d'intérêt minimal - Un pas dans la bonne direction

Zurich (ots) -

L'Association Suisse d'Assurances (ASA) se réjouit de la décision du Conseil fédéral de baisser à 2,25% le taux d'intérêt minimal LPP au 1er janvier 2004. C'est là un pas dans la bonne direction pour garantir le 2ème pilier.

Toutefois, l'ASA est d'avis qu'un taux d'intérêt minimal de 2 % serait davantage conforme à la situation économique étant donné qu'il faut toujours compter avec une forte volatilité sur les marchés financiers.

A l'avenir aussi, le taux d'intérêt minimal doit être fixé de manière souple et conforme au marché. Mais il doit également être transparent et pouvoir ainsi être compris et calculable par toutes les parties concernées. Ce qui requiert l'application d'un modèle planifiable, acceptable sur le plan économique et reflétant la situation sur le marché des placements. Or, un tel modèle fait encore défaut aujourd'hui. Il y a lieu de s'atteler immédiatement à l'élaboration d'un tel modèle, afin qu'il puisse être appliqué dès la prochaine fixation du taux d'intérêt minimal.

Le présent communiqué de presse est également disponible à l'adresse www.svv.ch.

Contact:

Lucius Dürri
Directeur
Mobile: +41-(0)79-377'56'76

Margrit Thüler
Responsable de la Communication
Mobile: +41-(0)79-629'61'59

Association Suisse d'Assurances
Tél.: +41-(0)1-208'28'28
Fax: +41-(0)1-208'28'14
e-mail: info@svv.ch
Internet: www.svv.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100087998/100466631> abgerufen werden.